

côtés de très-belles pierres qui y sont en-  
chassées.

Les différens survenus au sujet de la suc-  
cession du feu Pape , sont tous assoupis actuel-  
lement. Les Religieux de son Couvent des  
XII Apôtres prétendoient en priver les pa-  
rens infortunés de Clément XIV , par la  
raison qu'il s'étoit exprimé plus d'une fois,  
pendant sa vie , & avoit promis de vouloir  
emploier son pécule & son patrimoine à l'a-  
vantage de son Couvent. Cependant bien  
qu'il eût été question de pareilles promesses,  
le Général de cet Ordre a tranché toute dif-  
ficulté , & par une déclaration par écrit , il  
a témoigné & déposé contre la prétention  
de ses propres Religieux , qu'ayant suggéré  
au feu Pape , peu avant sa mort , de pour-  
voir à sa famille , S. S. lui avoit répondu :  
*Qu'il devoit savoir que l'ame retournoit à  
Dieu & les biens à qui ils appartenoient.*  
En conséquence d'une telle déclaration , il  
a fait remettre la grosse succession de Clé-  
ment XIV aux deux familles de Fabri & de  
Tebaldi , comme lui étant les plus unies par  
les liens du sang , & les neveux du feu  
Pontife.

Le Souverain Pontife a demandé toutes  
les pièces du procès de l'Ex-Général & des  
autres individus de la Société supprimée ,  
prisonniers au Château Saint-Ange ; ce qui  
fait présumer qu'il veut enfin prononcer  
bientôt sur cette importante affaire. Le pro-  
cès de l'Ex-Général est auprès du P. Mama-  
chi , Dominicain , auquel S. S. a fait en ou-  
tre